Image not found or type unknown

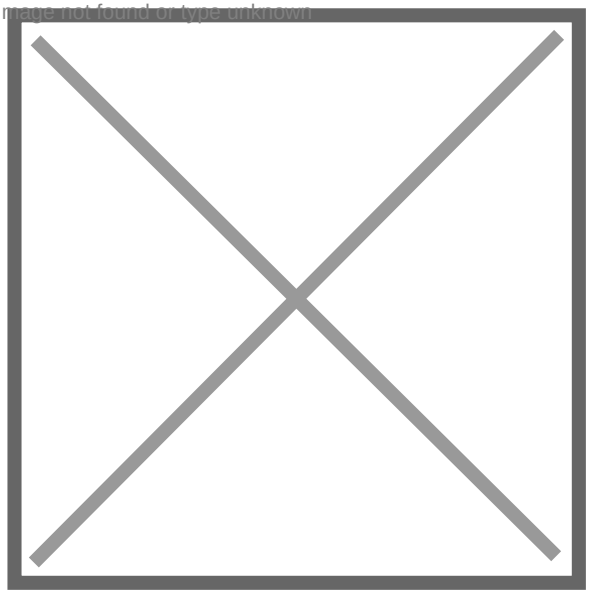

Problèmes familiaux entre fratrie

Par **jeanie**, le **03/05/2008** à **21:15**

Nous sommes une famille de 2 enfants majeurs, mon frère aîné et moi.

Notre Père est décédé. Notre Mère (âgée) a été tout récemment victime d'un grave AVC. Elle est, depuis, hémiplégique, et a perdu ses facultés intellectuelles.

Mon frère l'a placée presque d'autorité en maison de retraite proche de son habitation, mais à 600 Km de chez moi.
Il a pris en main tout ce qui la concerne, y compris la gestion de ses comptes bancaires dont je suis pourtant co-titulaire, ainsi que lui.
Il reçoit les extraits de compte à son domicile, lui seul détient carte bancaire, chéquier et effectue des opérations.

Ma seule exigence étant de veiller au bon usage des dépenses, J'ai contacté la banque, pour connaître les moyens (en raison de ma situation géographique) dont je pourrais disposer pour y veiller.

Réponse faite : "Voyez cela avec votre frère, nous lui avons communiqué à sa demande l'identifiant et mot de passe provisoire, du titulaire du compte, (votre mère), pour accéder à la gestion via internet, nous ne pouvons créer qu'un identifiant par compte .
Nous pouvons vous proposer d'interroger, notre serveur téléphonique, mais celui-ci requiert un code d'accès qui figure sur les extraits".
Éléments essentiels que mon frère refuse de me communiquer.

Dans notre situation, la loi prévoit que si le parent placé n'a pas de ressources suffisantes, le reliquat est à charge des enfants au prorata de leurs revenus et charges respectifs. Ce que j'approuve!

Mais mon frère ne pouvant justifier de charges et en revanche bénéficiant de revenus confortables préfère payer à l'aide des quelques économies que possède notre mère sur son compte, misant sur l'altération rapide de sa santé.

J'ai contacté également la direction de la maison de retraite, pour laisser mes coordonnées afin d'être avertie en cas de dégradation éventuelle de la santé de Maman.
Réponse faite : elles ne nous sont pas utiles, dans la mesure où seul le référent en l'occurrence, "votre frère" sera contacté.
Tout cela est pathétique!

Ma question : Comment puis-je faire valoir mes droits ?

Par **ly31**, le **04/05/2008** à **08:22**

Bonjour,

Avez vous demandez à vous entretenir avec la Directrice de la Maison de Retraite?

Maintenant si vous souhaitez protéger votre maman concernant ses finances, le mieux étant de la faire mettre sous tutelle

Si toutefois, votre frère est le tuteur de votre maman, il aura des comptes à tenir et en référer à Monsieur le Juge des Tutelles

Je vous souhaite bon courage et je reste à votre disposition

ly31

Par **ly31**, le **07/05/2008** à **06:57**

Bonjour,

Aucun problème, vous allez au Tribunal de Grande Instance de votre domicile, puis vous demandez à retirer un dossier au Service des Tutelles, la secrétaire vous donnera la marche à suivre

Ne vous inquiétez pas pour votre frère !

Je vous souhaite une bonne journée

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés